

ORDRE DU JOUR

1.	Nouvelle répartition des élus du groupe « Tous pour Mios » au sein des différentes commissions, suite à la nomination de Monsieur Eric DAILLEUX.
2.	Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Retrait de la délibération n° 3 du 28 mai 2014. Election des membres appelés à siéger au sein de la CAO, conformément aux dispositions de l'article 22 du CMP, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.
3.	Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la structure multi-accueil « L'île aux Enfants » - Prolongation d'une durée d'un an pour des motifs d'intérêt général.
4.	Fixation de la tarification du livre « Mios, raconté par ses rues et ses lieux-dits ». Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir.
5.	Fixation des tarifications 2014 du repas des Aînés.
6.	Subventions municipales 2014 - Modification du tableau attributif des subventions municipales accordées aux associations. Nouvelle répartition des subventions au compte 657-4 du budget communal de l'exercice 2014.
7.	Modification des indemnités attribuées aux élus dans le cadre de leurs fonctions.
8.	Adoption de la nouvelle Charte des conseils de quartiers.
9.	Adoption du règlement intérieur des accueils de loisirs de la ville de Mios.
10.	Adoption du règlement de fonctionnement des temps d'activités périscolaires de la Ville de MIOS (TAP).
11.	Adoption du règlement intérieur des restaurants scolaires de la Ville de MIOS.
12.	Modification du tableau des effectifs : créations de cinq postes dans le cadre d'une pérennisation d'emplois d'agents non-titulaires et augmentation du temps de travail d'un agent territorial occupant le grade d'Adjoint Technique 2 ^{ème} classe de 30h à 35h par semaine.
13.	Dénomination de rues de divers lotissements.
14.	Désignation de la SCP d'avocats Puybaraud-Paradivin de Bordeaux en vue d'assurer la défense de la commune de Mios devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bordeaux dans le cadre du contentieux opposant Monsieur et Madame SIXTA à la commune de Mios. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'honoraires à intervenir à cet effet.
15.	Projet d'incorporation dans le domaine public communal des voies et espaces communs du lotissement « Parc Hubert Martineau ». Autorisation donnée à Monsieur Cédric PAIN, Maire, de signer l'acte notarié à intervenir à cet effet.
16.	Désignation par le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Cédric PAIN, Maire, du cabinet d'avocats qui sera chargé de défendre la commune de Mios dans le contentieux opposant cette dernière à la Confédération des entrepreneurs pour la protection et la préservation du Bassin d'Arcachon (CEPPBA) relativement au permis de construire délivré par

	la Mairie le 30 juillet 2014 à la SCI Du Val devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'honoraires se rapportant à cette affaire.
17.	Parcelles de terrains situées dans le périmètre de la ZAC du « Parc du Val de l'Eyre ». Autorisation donnée à Monsieur Cédric PAIN, Maire, de signer les actes notariés à intervenir à cet effet.
18.	Protocole transactionnel à conclure avec le Cabinet Régional d'Etudes pour l'Habitat et l'Aménagement « CREHAM »
19.	Compte rendu des décisions du Maire. <ul style="list-style-type: none"> - Décision n°9/2014 relative aux prestations dans le cadre de PEDIBUS sur la commune de Mios pour l'année scolaire 2014-2015 ; - Décision n°10/2014 relative au contrat de dératisation.
20.	Communications diverses de Monsieur le Maire au Conseil Municipal.